

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.93 Conservation dans la région du Mont-Blanc, France, Italie, Suisse

RECONNAISSANT l'exceptionnelle richesse biologique, paysagère et culturelle de la région du Mont-Blanc et la valeur symbolique du plus haut sommet d'Europe occidentale.

PRENANT ACTE avec satisfaction de la démarche commune engagée à la demande des associations de protection de la nature par la Confédération helvétique, la République française et la République italienne pour expérimenter ensemble dans la région du Mont-Blanc une stratégie régionale de conservation dont les enseignements pourront servir aux autres massifs européens;

RAPPELANT que l'importance d'obtenir l'adhésion active des populations concernées et toutes les expertises utiles.

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier, 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session;

1. DEMANDE au Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, de mettre le réseau d'experts de l'UICN à la disposition des gouvernements français, italien et suisse.
2. PRIE INSTAMMENT les gouvernements et autorités concernés de différer tout projet d'aménagement local susceptible d'altérer la valeur patrimoniale de la région du Mont-Blanc jusqu'à ce qu'elle puisse s'inscrire dans un programme global de conservation.

Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. La délégation des Etats-Unis, Etat membre de l'UICN, a déclaré que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.